

Flash cultures - N°31 Observations du lundi 30 septembre 2019



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

COLZA D'HIVER

* **Stade** : non levé à plus de 9 feuilles.

Commune	Date de semis	Organisme	Stade majoritaire	Observations/ Altises	Capture de grosses altises		sses
					16/09	23/09	30/09
Saint-Aubin	5 Août	CA 39	7 feuilles et +		0	1	6
Sermange	7 Août	CA 39	8 feuilles et +		0	1	-
Annoire	22 Août/5 Sept	CA 39	6-7 feuilles ou 3 feuilles	Seuil de traitement atteint pour les pieds à 3 feuilles et moins	0	1	4
Le Tartre	23 Août	CA 39	7 feuilles		-	1	0
Chilly Le Vignoble	23 Aout	Interval	5 feuilles à non levé	Seuil de traitement atteint pour les pieds à 3 feuilles et moins		ı	1
Saint- Lothain	24 Août	CA 39	7 feuilles		1	0	2
Orbagna	26 Août	CA 39	8 feuilles		0	2	6
Les Hays	27 Août	CA 39	Coty à 5-6 feuilles	Seuil de traitement atteint pour les pieds à 3 feuilles et moins	0	0	1
Montbarrey	30 Août	CA 39	3 à 6 feuilles	Seuil de traitement atteint pour les pieds à 3 feuilles et moins	10	5	8
Desnes	1 Septembre	Terre Comtoise	4 feuilles et moins	Seuil de traitement non atteint	1	=	6
Authume	4 septembre	CA 39	2 à 4 feuilles	Seuil de traitement atteint pour l'ensemble de la parcelle	-	3	7
TOTAL					12	14	41

Captures de grosses altises dans parcelles complémentaires hors réseau BSV : Saint-Aubin (0), Annoire (17), Auxange (0), Sermange (0).

* Ravageurs :

Dès le semis installez une cuvette. À surveiller :

- Petites altises (altises des crucifères) : période de sensibilité du colza, levée à B3-B4. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25 % de surface foliaire détruite. Observez absolument la ou les bordures de votre parcelle de colza qui jouxtent d'anciens champs de colza (récolté en juillet) surtout lors de la destruction des repousses de colza.
- Grosses altises (altise d'hiver): période de sensibilité, levée à B3-B4. Surveillez votre cuvette. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25 % de surface foliaire consommée. En cas de levée tardive et/ou de faible vitesse de développement du colza le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.
- Pucerons : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons.



Attaques d'altises sur pieds peu développés (< à 5 feuilles) assez fréquents en plaine du Jura.

Sur le terrain :

Le piégeage des grosses altises nécessite une cuvette semi-enterrée, alors que celui du charançon du bourgeon terminal exige une cuvette qui suit la végétation. Il faut donc deux cuvettes pour bien faire ou alors choisir un des 2 ravageurs si vous n'avez qu'une seule cuvette. Il faut aussi une bonne densité de pieds autour de la cuvette en ce qui concerne la grosse altise.

Avec 41 captures pour la semaine écoulée, le piégeage de grosses altises s'intensifie. Il concerne la quasi-totalité des parcelles. Visuellement, les parcelles de « petits » colzas (3 feuilles et moins) sont assez impactées par les morsures d'altises que ce soit le % de pieds présentant des morsures ou la surface foliaire détruite. Le seuil de traitement est généralement atteint dans ces situations qui sont très minoritaires et devraient ne plus être à risque très prochainement compte tenu de la pousse du colza. Voir BSV.

Pour les colzas développés, malgré la présence de grosses altises dans les cuvettes aucun traitement ne se justifie pour l'instant. Par contre, il faudra prochainement observer la présence de larves dans les plantes à l'aide notamment de la méthode Berlèse. Il est signalé aussi dans et hors réseau BSV, différents ravageurs qui détruisent de la surface foliaire tels que larves de tenthrèdes, teignes mais qui nécessitent rarement une intervention.



Pas une semaine sans que l'on capte de nouveaux résidents dans les cuvettes. Cette semaine des grillons et un campagnol.

Rappel : En cas d'intervention, il faut faire une distinction entre les insecticides proposés. Les pyréthrinoïdes de synthèse autorisées et moins chères sont encore efficaces dans le Jura au vu des dernières analyses (2019) contrairement à chez nos voisins bourguignons. Mais jusqu'à quand ? Terres Inovia conseille d'intervenir avec un « organophosphoré » si un traitement sur adulte est nécessaire, de préférence avec du BORAVI WG à 1 kg/ha (incorporation dans eau à pH 5.5 ou Neutral optima) en fin de journée. Attention, le nombre d'applications de ce produit est limité à deux applications par campagne et il faut obligatoirement en réserver un si nécessaire pour intervenir plus tard sur les larves dans les situations à risque.

Sinon intervenir avec du DASKOR 440 /PATTON M à 0.625 l/ha mais ce produit est plutôt réservé pour le traitement charançon du bourgeon terminal. Impossible cette année d'intervenir avec cet insecticide en visant à la fois grosses altises et charançon du bourgeon terminal. Attention si ce produit est utilisé à l'automne il ne pourra pas l'être au printemps.

CEREALES D'AUTOMNE

Les semis démarrent timidement. Rappelons que si l'on veut éviter les problèmes dus aux ravageurs d'automne tels que cicadelles et pucerons ainsi que limiter les échecs de désherbage dans les parcelles habituellement sales en graminées, il est nécessaire de décaler la date de semis après le 15 octobre. Voir le message n°2 de « objectif cultures propres » de BFC ci joint.

* <u>Cicadelles</u>: Sur la base des observations de l'automne dernier, ce sont les traitements les plus précoces qui ont semblé les plus efficaces, soit dès que la ligne de semis est visible voire au stade 1 feuille. Dans les conditions de l'automne 2018 (levée très rapide), le délai entre le jour du semis et le jour du traitement était généralement de 8 à 10 jours. Ce ravageur doit donc être recherché dès le stade pointant de la céréale et en période ensoleillée. Si une forte activité est observée, c'est-à-dire au moins 5 cicadelles présentes devant soi lors de 5 arrêts de 5 mètres linéaires espacés dans la parcelle, le traitement devra être immédiat. Voir BSV.

Produits autorisés : Decis Expert/Keshet 0.075 l/ha, Fastac 0.2 l/ha, Fury 10 EW/Minuet 10 EW 0.15 l/ha, Karate ZEON 0.075 l/ha, Mageos MD 0.07 kg/ha, Mandarin Pro 0.125 l/ha, Mavrik Flo/Talita 0.2 l/ha, Sumi-Alpha 0.15 l/ha...

* BLE TENDRE D'HIVER

Pour mémoire, rappel ci-dessous des préconisations d'ARVALIS concernant la région Bourgogne Franche-Comté à propos des dates et des densités de semis blé et orge d'hiver (Ne concerne pas les variétés hybrides). Augmentez la densité de semis notamment si les conditions sont moins favorables.

1 octobre	5 octobre	10 octobre	15 octobre	25 octobre	5 Novembre
Boregar-Complice-Fructidor-Laurier-Sokal-Lipari-KWS Extase-Chevignon-					
Rgt Velasko					
	Advisor-LG Absalon-Compil-Rubisko-Nemo-Syllon				
ApacheHyfi-Hystar-RGT Mondio-RGT Cesario-LG					
			Armstrong-Unik		
Arezzo-Goncourt-Oregrain-SYMois					sson-Graindor-
Orloge-Providence-SY Ado				oration	
				Aprilio-Cellule-D	escartes-Filon-
				Hvbello-Iones	co-Obiwan

	Semis avant 5/10	Semis du 5 au 20/10
Bonnes conditions, sans cailloux et sain	230 – 270 grains/m²	280 - 320 grains/m²
Sol peu caillouteux ou battant	300 – 340 grains/m²	350 - 390 grains/m²
Sol très caillouteux ou très hydromorphe	320 – 360 grains/m²	370 – 410 grains/m²

ORGE D'HIVER

Date et densité de semis. (Source Arvalis)

Plateaux tardifs d'altitude > à 350 m	Semis à partir du 25 septembre	Semis à partir du 1 ^{er} octobre	Semis à partir du 5 octobre	
Plaine et vallée	Semis à partir du 1 ^{er} octobre	Semis à partir du 5 octobre	Semis à partir du 10 octobre	
	KWS Cassia. KWS Glacier KWS Orwell. KWSMeridian KWS Akkord. KWS Infinity Joker.Memento. Dolmen. Platine Malicorne	Amistar. Dribble. Casino. Etincel. Isocel. SY Boogy. KWS Faro.KWS Tonic. LG Casting. Margaux. Mangoo. Passerel. Pixel Salamandre. Tatoo. Tektoo	Abondance. Champie Touareg.Arturio. Champie. Esterel. Metaxa. KWS Borrelly.Visuel. Rafaela	

	ORGE D'HIVER 2 RANGS		ESCOURGEON 6 RANGS		
CONDITIONS D'IMPLANTATION	Semis avant le 5/10	Semis après le 05/10	Semis avant le 5/10	Semis après le 05/10	
Sans cailloux et sain	280-330 g/m ²	300-350 g/m ²	230-280 g/m ²	250-300 g/m ²	
Faiblement caillouteux ou battants	360-410 g/m ²	390-440 g/m ²	310-360 g/m ²	340-390 g/m ²	
Fortement caillouteux ou très humides	390-440 g/m ²	420-470 g/m ²	340-390 g/m ²	370-420 g/m ²	

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Réunion technique céréales-oléagineux organisée par la Chambre d'agriculture du Jura le jeudi 5 décembre 2018 à Champdivers en partenariat avec Terres Inovia et Arvalis.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.